

Par suite de l'adhésion du Mexique à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le gouvernement mexicain a graduellement ouvert son marché aux fournisseurs étrangers. Les droits d'importation, qui pouvaient atteindre 100 p. 100 en 1983, ont été réduits à 20 p. 100 en décembre 1988. La tarification officielle des importations a été totalement éliminée, et les permis d'importation ne sont requis que pour 325 des 11 950 articles recensés dans la loi mexicaine sur les tarifs douaniers, dont aucun n'est utilisé dans le secteur agricole. Le Mexique a adopté, le 1^{er} juillet 1988, la nomenclature tarifaire du Système harmonisé.

Les conditions d'importation applicables à la machinerie et à l'outillage agricoles se sont considérablement améliorées par suite de la libéralisation du commerce. Les droits de douane maximaux ont été réduits à 20 p. 100, et l'obtention préalable de licences d'importation n'est plus requise pour les articles de cette catégorie, qu'ils soient neufs ou d'occasion.

Les importations de machines et de matériel agricoles sont assujetties à des droits ad valorem de 0 à 20 p. 100, applicables au montant f.a.b. de la facture. De plus, des frais de traitement douaniers de 0,8 p. 100 applicables au montant de la facture sont prélevés. Une taxe de 15 p. 100 sur la valeur ajoutée est ensuite prélevée sur le montant de la facture plus les droits mentionnés ci-dessus.

Le Mexique n'impose pas le système métrique. Toutefois, étant donné qu'il s'agit du système officiel de poids et mesures en vertu de la loi, les importateurs exigeront habituellement qu'on l'utilise pour l'étiquetage des produits emballés, bien que le système anglais soit aussi utilisé. Le double étiquetage est acceptable. Les produits importés doivent être étiquetés en espagnol et donner les renseignements suivants : nom du produit, raison sociale et adresse du fabricant, poids net, numéro de série de l'équipement, date de fabrication, spécifications électriques, mesures de précaution à suivre pour les produits dangereux, mode d'emploi, de manutention ou de